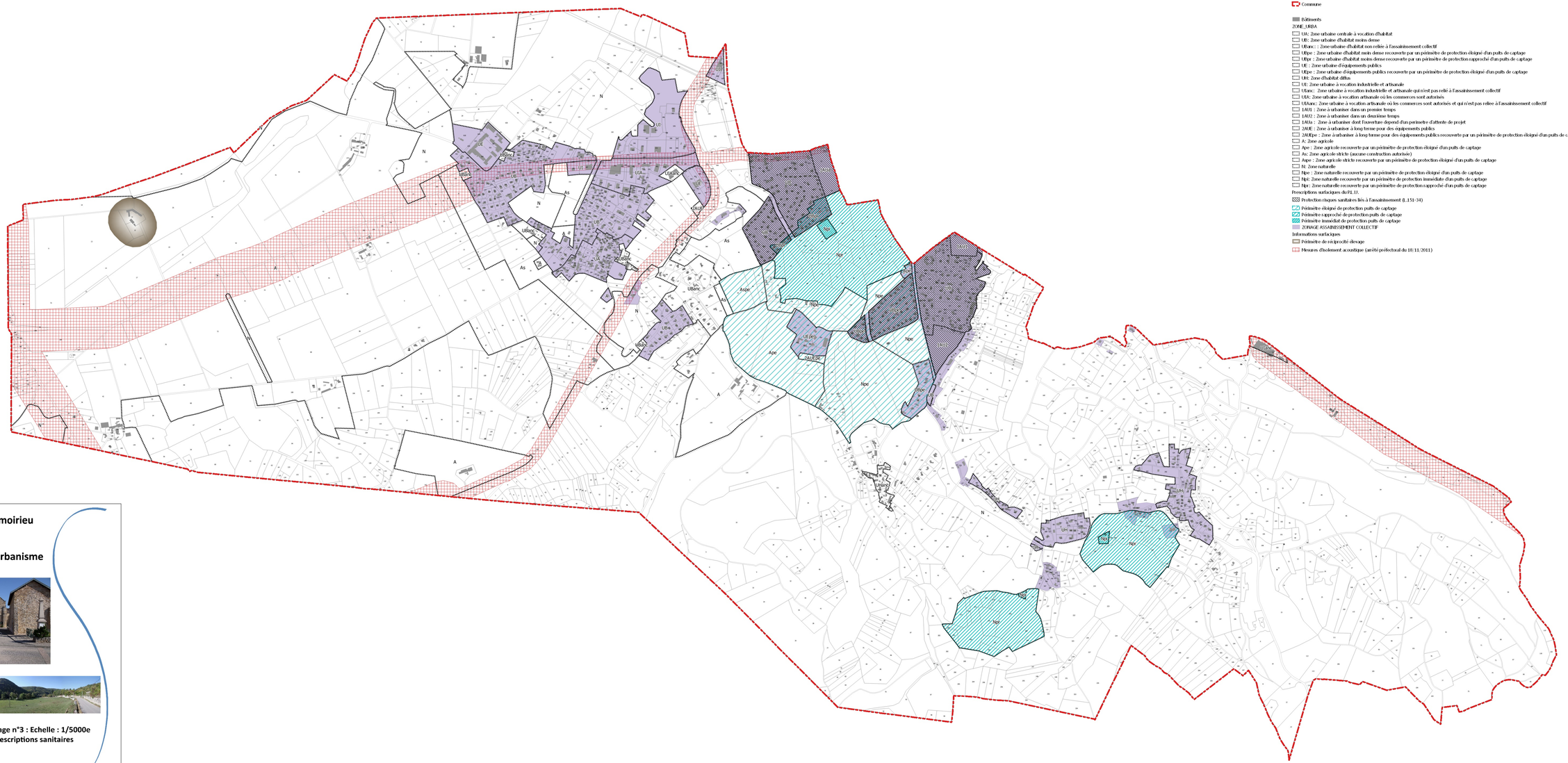

Légende

Commune

Bâtiments

ZONE_URBA

- UA: Zone urbaine centrale à vocation d'habitat
- UB: Zone urbaine d'habitat moins dense
- UBanc : : Zone urbaine d'habitat non reliée à l'assainissement collectif
- UBpe : Zone urbaine d'habitat moin dense recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage
- UBpe : Zone urbaine d'habitat moins dense recouverte par un périmètre de protection rapproché d'un puits de captage
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEpe : Zone urbaine d'équipements publics recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage
- UH: Zone d'habitat diffus
- UI: Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale
- UIanc: Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale qui n'est pas relié à l'assainissement collectif
- UIA: Zone urbaine à vocation artisanale où les commerces sont autorisés
- UIAanc: Zone urbaine à vocation artisanale où les commerces sont autorisés et qui n'est pas reliée à l'assainissement collectif
- 1AU1 : Zone à urbaniser dans un premier temps
- 1AU2 : Zone à urbaniser dans un deuxième temps
- 1AUa : Zone à urbaniser dont l'ouverture depend d'un perimetre d'attente de projet
- 2AUE : Zone à urbaniser à long terme pour des équipements publics
- 2AUEpe : Zone à urbaniser à long terme pour des équipements publics recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage
- A: Zone agricole
- Ape : Zone agricole recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage
- Asc: Zone agricole stricte (aucune construction autorisée)
- Aspe : Zone agricole stricte recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage
- N: Zone naturelle
- Npe : Zone naturelle recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage
- Npl: Zone naturelle recouverte par un périmètre de protection immédiate d'un puits de captage
- Npr: Zone naturelle recouverte par un périmètre de protection rapproché d'un puits de captage

Prescriptions surfaciques du PLU.

- Protection risques sanitaires liés à l'assainissement (L.151-34)
- Périmètre éloigné de protection puits de captage
- Périmètre rapproché de protection puits de captage
- Périmètre immédiat de protection puits de captage
- ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Informations surfaciques

- Périmètre de réciprocité élevage
- Mesures d'isolement acoustique (arrêté préfectoral du 18/11/2011)

Mairie de Villemoirieu

Villemoirieu

Plan Local d'Urbanisme

7c **Plan de zonage n°3 : Echelle : 1/5000e**
Enjeux et prescriptions sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire

DOSSIER APPROBATION PLU

PLU prescrit le 14 juin 2016
PLU arrêté le 5 juillet 2017
PLU approuvé le 28 juin 2018

Agence 2BR (architecte, urbaniste, paysagiste) - 180 allée de la Sauvegarde - 69008 LYON
Tél : 04 78 81 81 87 - Fax : 04 78 81 84 81 - Email : agence.lyon@2br.fr
www.agence-2br.fr